

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .34. - Pouvoirs : 3
Votants : 37

Vote : ..37
Pour : ..37
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, ~~Hervé RONCIÈRE~~, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Monsieur RONCIÈRE n'était pas encore arrivé.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D01_07_10_2020 MANDATS SPECIAUX POUR LES ELUS DU PETR

Mme la Présidente propose au Comité syndical d'attribuer un mandat spécial au 1^{er} représentant du Pays, à savoir la Présidente et à chaque Vice-président(e), afin de représenter le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR Pays Vallée du Loir) dans les instances auxquelles il adhère, les congrès, visites et manifestations divers organisés hors territoire dans leur domaine de compétences et en lien avec les actions du Pays. Ils pourront de ce fait bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacements et de mission, selon le barème des fonctionnaires d'Etat du Ministère de l'Intérieur envoyés en mission.

Un mandat spécial est donc proposé :

- à la Présidente, première représentante du Pays, en charge des Ressources Humaines et de la commission "Finances",
- au 1^{er} Vice-président (M. Hervé Roncière) en charge de la commission "Mobilités / Accessibilité",
- au 2^{ème} Vice-président (M. Jean-Claude Boiziau) en charge de la commission "Politiques contractuelles (incluant le GAL)",
- au 3^{ème} Vice-président (M. François Boussard) en charge de la commission "Attractivité du territoire",
- à la 4^{ème} Vice-présidente (Mme Galiène Cohu) en charge de la commission "Culture et Patrimoine",
- au 5^{ème} vice-président (M. Nicolas Chauvin) en charge de la commission "Energie/Climat".

Délibération du Conseil syndical

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de Mme la Présidente relative aux mandats spéciaux des élus.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D02_07_10_2020 INDEMNITÉ DE FONCTION LIÉ A LA FONCTION DE PRÉSIDENCE DU PETR

Monsieur Hervé Roncière, premier Vice-président, invite le Comité syndical à délibérer sur l'attribution d'une indemnité de fonction à Mme la Présidente, conformément à l'article R.5212-1 du CGCT.

Les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12, par les organes délibérants des syndicats de communes pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de Vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les barèmes suivants :

POPULATION	TAUX EN %	
	Président	Vice-président
Moins de 500	4,73	1,89
De 500 à 999	6,69	2,68
De 1 000 à 3 499	12,20	4,65
De 3 500 à 9 999	16,93	6,77
De 10 000 à 19 999	21,66	8,66
De 20 000 à 49 999	25,59	10,24
De 50 000 à 99 999	29,53	11,81
De 100 000 à 199 999	35,44	17,72
Plus de 200 000	37,41	18,70

M. Roncière précise que le montant maximal de l'indemnité est équivalent au taux de 29,53% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, selon l'article 96 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Monsieur le premier Vice-président propose une indemnité au taux de 17% de ce même indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est indiqué que les Vice-présidents ne sollicitent pas d'indemnité de fonction.

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à Mme la Présidente, l'indemnité de fonction au taux de 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir' with a signature in blue ink over it.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Sophie RYCHLICKI.~~

D03_07_10_2020 DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU DU PETR

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau, la Présidente et les Vice-présidents ayant reçu délégation peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- . du vote du budget, de l'institution ou de la fixation de taux ou tarifs de taxes ou redevances,
- . de l'approbation du compte administratif,
- . des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure d'inscrire une dépense à caractère obligatoire,
- . des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du PETR,
- . des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace du territoire du PETR, ou intéressant la thématique du Plan climat.

A chaque Comité syndical, il sera rendu-compte des délibérations prises par le bureau et des décisions de la Présidente et des Vice-présidents prises en application des présentes délibérations.

Mme LATOUCHE, Présidente du PETR, propose de déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- . Délibération pour solliciter les subventions pour les actions dont le PETR est maître d'ouvrage,
- . Délibération pour approuver les dossiers présentés par les porteurs de projets avant transmission aux services instructeurs,
- . Délibération pour accorder un mandat spécial à tout élu devant se déplacer hors du territoire pour assister à une réunion organisée dans le cadre des actions validées par le PETR, étant entendu que l'utilisation des transports en commun, des véhicules de service et le covoiturage seront à privilégier.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, les membres du Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuvent la délégation de pouvoir au bureau dans les termes ci-dessus.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D04_07_10_2020 DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENCE

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau, la Présidente et les Vice-présidents ayant reçu délégation peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- . du vote du budget, de l'institution ou de la fixation de taux ou tarifs de taxes ou redevances,
- . de l'approbation du compte administratif,
- . des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure d'inscrire une dépense à caractère obligatoire,
- . des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du PETR,
- . des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace du territoire du PETR, ou intéressant la thématique du Plan climat.

A chaque Comité syndical, il sera rendu-compte des délibérations prises par le bureau et des décisions de la Présidente et des Vice-présidents prises en application des présentes délibérations.

Il est proposé au Comité syndical de déléguer à Mme la Présidente les attributions suivantes :

- . prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- . passer tout contrat, convention, avenant, renouvellement, nécessaires au fonctionnement du PETR Pays Vallée du Loir, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- . autoriser au nom du PETR, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- . créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du PETR.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, les membres du Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuvent la délégation de pouvoir à la présidente dans les termes ci-dessus.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D05_07_10_2020 DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS POUR L'ASSOCIATION AMORCE

AMORCE est une association de collectivités territoriales et de professionnels représentant des acteurs engagés dans la transition énergétique. Rassemblant plus de 900 adhérents (Régions, Départements, Syndicats d'énergie, EPCI ou communes), elle travaille sur les thématiques de la gestion de l'énergie, la gestion territoriale des déchets et la gestion du cycle de l'eau. Elle est également force de proposition, indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement.

AMORCE partage son savoir-faire technique, économique, juridique, fiscal et institutionnel avec ses adhérents et met son expérience à leur disposition.

AMORCE participe à tous les grands débats et négociations au niveau national et fait force de propositions dans l'élaboration des lois et règlements dans les domaines des déchets, de l'énergie et de l'environnement.

Dans le cadre de l'adhésion du PETR à AMORCE, l'assemblée délibérante doit désigner en son sein un représentant et un suppléant pour la représenter.

Madame la Présidente invite des candidats à se manifester.

Monsieur CHAUVIN et Madame LATOUCHE se proposent.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, les membres du Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés acceptent les candidatures de M. CHAUVIN et Mme LATOUCHE.

Sont désignés représentants de l'association AMORCE, Monsieur CHAUVIN en tant que titulaire et Madame LATOUCHE en tant que suppléante.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the left. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D06_07_10_2020 DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCoT

La Fédération nationale des SCoT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double, dans le prolongement de ce que le Club des SCoT avait initié : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

La Fédération nationale des SCoT a pour objet :

- "de fournir à ses membres toute information utile relative aux schémas de cohérence territoriale (SCoT), qu'il s'agisse de leur contenu, des procédures ou des pratiques mises en œuvre ; la Fédération constitue, pour ses membres, un centre de ressources pour accompagner, éclairer et faciliter l'élaboration et la gestion des SCoT ; elle favorise la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences entre ses membres ;
- de représenter les établissements publics de SCoT et leurs intérêts auprès des autorités publiques et de tout organisme concerné par les SCoT ; elle exprime des avis et propositions auprès de l'État, des collectivités publiques, des élus et de leurs associations, et de façon générale, auprès de tout organisme public ou privé en rapport avec les SCoT et les thématiques traitées ; elle peut engager des actions contentieuses dans l'intérêt des établissements publics de SCoT".

Par son adhésion, le PETR peut bénéficier de nombreux conseils méthodologiques et d'organisation qui peuvent servir de base pour préciser la commande publique d'études confiées à des prestataires privés, dans le cadre des actions menées par le Pays et notamment dans le processus de planification spatiale.

Dans le cadre de l'adhésion du PETR à la FEDE SCOT, l'assemblée délibérante du PETR doit désigner en son sein un représentant et un suppléant pour la représenter au sein des instances de la Fédération.

Madame la Présidente invite les candidats à se manifester. Monsieur François BOUSSARD, Mesdames Galiène COHU et Carine MÉNAGE (par le biais du pouvoir donné à Mme GRELET) se proposent.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, les membres du Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés acceptent les 3 candidatures.

Sont désignés représentants de de la fédération nationale des SCoT, Monsieur François BOUSSARD en tant que titulaire, Madame Galiène COHU en tant que 1^{ère} suppléante et Madame Carine MÉNAGE en tant que 2^{ème} suppléante. Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D07_07_10_2020 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CNAS

Le Comité national d'action sociale est une association qui permet aux agents des collectivités territoriales d'accéder à des prestations à caractère social, culturel ou de loisir.

Le Comité syndical doit désigner pour les 6 années à venir un élu et un agent qui seront les délégués du PETR. Ils porteront la voix de celui-ci au sein des instances du CNAS et réciproquement, représenteront le CNAS au sein du PETR.

Madame la Présidente invite les candidats à se manifester : 1 délégué(e) élu(e) et 1 délégué(e) du personnel.

Madame LATOUCHE Béatrice et Madame ESTADIEU Mathilde se proposent.

Délibération du Conseil syndical :

Le Comité syndical, à l'unanimité des présents et des représentés, accepte les candidatures.

Madame LATOUCHE (déléguée élue) et Madame ESTADIEU (déléguée du personnel) sont désignées déléguées auprès du CNAS pour les 6 années à venir.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D08_07_10_2020 DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS (REPAS ET HÉBERGEMENT)

L'arrêté du 3 juillet 2006 concernant les taux des indemnités de mission a été modifié par l'arrêté du 11 octobre 2019.

Madame La Présidente propose au Comité syndical de délibérer sur la possibilité de rembourser au réel les frais d'hébergement, le plafond administratif (70 € par nuitée) pouvant dans certains cas être dépassé.

En ce qui concerne les frais de repas, ils seront remboursés au réel dans la limite de 17,50 € par repas, sur production de justificatifs de paiement.

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve :

- Le remboursement au réel des frais d'hébergement, le plafond administratif de 70 € par nuitée pouvant dans certains cas être dépassé.
- Le remboursement au réel des frais de repas dans la limite de 17.50 € par repas (avec production de justificatifs).

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir' with a star on the right and a smaller star on the left. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Latouche'.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D09_07_10_2020 DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE-FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL

Madame la Présidente sollicite l'autorisation du Comité syndical pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, au titre du fonds de développement culturel territorial.

Cette subvention viendrait en appui du financement du festival jeune public Malices au Pays 2021 (prévu du 09 au 23 février 2021), dont le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Interventions professionnelles extérieures	26 000,00 €	Participations des communes accueillantes	8 400,00 €
Frais (communication, restauration, hébergement)	5 500,00 €	Région	12 000,00 €
Transport des enfants	2 500,00 €	CLEA	5 000,00 €
Actions de médiations	6 000,00 €	LEADER	6 600,00 €
		Autofinancement	8 000,00 €
TOTAL	40 000,00 €	TOTAL	40 000,00 €

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir entendu et délibéré, les membres du Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise la présidente Mme LATOUCHE à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 12 000 € auprès de la Région au titre du fonds de développement culturel territorial.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MALICE Pays Vallée du Loir'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Latouche'.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D10_07_10_2020 DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE RAYONNEMENT RÉGIONAL OU NATIONAL

Madame la Présidente sollicite l'autorisation du Comité syndical pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, au titre des festivals et manifestations de rayonnement régional ou national.

Cette subvention viendrait en appui du financement du festival FestiLoir – 18^{ème} édition en 2021, dont le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Interventions professionnelles extérieures (cachets et droits d'auteurs)	18 600,00 €	Région (30% des frais artistiques)	5 580,00 €
Frais (communication, restauration, matériel technique, personnel technique)	16 900,00 €	Autofinancement	29 920,00 €
TOTAL	35 500,00 €	TOTAL	35 500,00 €

Délibération du Conseil syndical .

Après avoir entendu et délibéré, les membres du Comité syndical à l'unanimité des présents ou représentés autorise la présidente Mme LATOUCHE à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 5 580,00 € auprès de la Région au titre des festivals et manifestations de rayonnement régional ou national.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..38
Contre : .0.
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D11_07_10_2020 MISE EN PLACE DU RIFSEEP A COMPTEUR DU 01 NOVEMBRE 2020 POUR LE FILIÈRE TECHNIQUE

Une délibération au sein du PETR, a été prise le 12 décembre 2019 pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les filières administrative et culturelle.

La filière technique n'avait pas été intégrée dans la mesure où le décret d'application n'était pas encore paru.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 paru au journal officiel le 29 février 2020 rend dorénavant applicable le RIFSEEP à la filière technique. Sont concernés au PETR un ingénieur et un technicien.

Madame la Présidente propose au Comité syndical la mise en place du RIFSEEP pour la filière technique, selon les mêmes modalités que la délibération du 12 décembre 2019.

Cela revient :

⇒ à modifier le nombre de groupes de fonctions pour les catégories A et B fixé dans le Chap. I-3) de la délibération du 12 décembre 2019 .

Madame la Présidente propose donc au regard de l'organigramme du PETR :

pour la Catégorie A : 3 groupes de fonctions (et non plus 2 groupes)

pour la Catégorie B : 2 groupes de fonctions (et non plus 1 groupe)

Pour la catégorie C, cela reste inchangé.

⇒ à ajouter ces deux groupes de fonction pour la filière technique et à y inscrire les montants maxima ci-dessous

Madame la Présidente propose donc de modifier le Chap. I- 4) de la délibération du 12 décembre 2019 en y intégrant un paragraphe C-filière technique et de fixer les montants d'IFSE applicables aux agents de la filière technique dans la limite des plafonds ci-dessous :

C – FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A)

GROUPE	Fonctions	Montant plafond annuel retenu par la collectivité
Groupe 1	Chargé de mission	12 600

Cadre d'emploi des techniciens (catégorie B)

GROUPE	Fonctions	Montant plafond annuel retenu par la collectivité
Groupe 1	Technicien	9 200

Délibération du Conseil syndical :

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de mise en place du RIFSEEP à partir du 1^{er} novembre 2020, pour la filière technique selon les mêmes modalités que la délibération du 12 décembre 2019.

Les groupes de fonctions sont donc modifiés conformément à la proposition ci-dessus soit :

- 3 groupes de fonction pour la catégorie A
- 2 groupes de fonction pour la Catégorie B

En ce qui concerne les montants plafonds d'IFSE applicables aux agents de la filière technique, ils sont également approuvés par le Comité Syndical soit :

- pour le cadre d'emploi des ingénieurs , un montant annuel maximum de 12 600 € retenu
- pour le cadre d'emploi des techniciens, un montant annuel maximum de 9 200 € retenu

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 07 Octobre 2020

Date de la convocation : 1^{er} Octobre 2020
Nombre de membres : 43
Présents : .35. - Pouvoirs : 3
Votants : 38

Vote : ..38
Pour : ..37
Contre : .0.
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 08/10/2020 et publication du 08/10/2020

L'an deux mille vingt le 08 Octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Girard au Lude, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Antony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (3) :

Michèle BOUSSARD à Alain MORANÇAIS, Pascale GLOTIN à Jérôme PRÉMARTIN, Carine MÉNAGE à Nadine GRELET CERTENAIS

Absents excusés : (2)

Guy LECLERC, Antony ROUSSEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ~~, Angéline BROSSARD, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, ~~Mathilde PINÇON~~, Sophie RYCHLICKI.

D12_07_10_2020 ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Présidente présente au Comité syndical la liste des titres restant à recouvrer pour lesquels une admission en non-valeur sur proposition du Trésor Public est sollicitée, constatant que les démarches en recouvrement ont été infructueuses et prenant en compte l'ancienneté de la créance.

Le montant s'élève à 11 135,19 €

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des présents ou représentés par 37 voix « pour » et 1 « abstention », autorisent cette admission en non-valeur pour un montant de 11 135,19 €.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.